



OFFRE D'EMPLOI

Service du développement et aménagement du territoire

Inspecteur / inspectrice en environnement Poste régulier – 37,5 heures par semaine

Description

Sous la responsabilité du chef de division - environnement, l'inspecteur en environnement réalise des inspections diverses sur le territoire de la Ville, notamment l'inspection des arbres. Il relève les infractions aux règlements municipaux concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable, les pesticides, les matières résiduelles, les nuisances et autres règlements en matière d'environnement. Il effectue l'analyse et le suivi des demandes et des plaintes, rédige des avis, des constats et des rapports d'infractions, en assure le suivi et répond aux questions des citoyens concernant les dossiers qu'il traite. Il réalise des recherches, compile des données, accomplit diverses tâches administratives. Il collabore avec les employés de la division environnement et ceux des autres divisions et services.

Exigences

1. **Formation :**

- Diplôme d'études collégiales (DEC) dans une discipline reliée à la foresterie;
- Certificat dans une discipline reliée à l'environnement ou à l'application de réglementation ou à l'horticulture (atout).

2. **Expérience :**

- Expérience minimale de 3 à 5 ans dans une fonction reliée à la foresterie;
- Expérience en milieu municipal (atout);
- Expérience en environnement ou dans l'application de réglementation.

3. **Connaissances :**

- Connaissances en foresterie urbaine, arboriculture, horticulture et en environnement;
- Connaissance du territoire (atout);
- Connaissance des logiciels Microsoft Office et des outils informatiques inhérents à la fonction;
- Connaissance du français et des techniques de rédaction de rapports.

4. **Autres :**

- Permis de conduire valide / classe 5;
- Bilinguisme (atout).

5. **Aptitudes:**

- Excellent jugement
- Sens développé du service à la clientèle
- Habileté à communiquer
- Discrétion
- Courtoisie et politesse
- Diplomatie
- Autonomie
- Résolution de problème
- Initiative
- Travail d'équipe
- Sens de l'observation et de l'investigation
- Sens de l'organisation
- Être méthodique
- Flexibilité et capacité d'adaptation

Exemples des tâches accomplies

1. Tâches opérationnelles

- 1.1. Répondre aux demandes générales de renseignements en matière d'environnement;
- 1.2. Traiter les demandes et les questions courantes des citoyens concernant tout ce qui touche les arbres, la collecte de déchets et du recyclage, le compostage, les pesticides et la réglementation sur l'utilisation extérieure de l'eau potable;
- 1.3. Collaborer à la mise en œuvre du plan de gestion de l'agrile du frêne et au contrôle des espèces exotiques envahissantes en général;
- 1.4. Vérifier et faire le suivi des plans soumis concernant la plantation d'arbres, élaborer des projets d'inventaire et de plantation d'arbres, d'aménagement forestier/parc nature, végétalisation de bandes riveraines, etc.;
- 1.5. Réaliser des inspections sur le territoire de la Ville et voir à l'application des règlements concernant les arbres, l'utilisation extérieure de l'eau potable, l'utilisation des pesticides, les matières résiduelles, les nuisances, les eaux usées;
- 1.6. Traiter les plaintes déposées à la division – environnement, en vérifier le bien-fondé par le biais de registre des plaintes et requêtes et effectuer tous les suivis appropriés auprès des différents acteurs impliqués selon les procédures en vigueur;
- 1.7. Rechercher, collecter et valider les informations nécessaires au traitement, à la conception et à la rédaction de rapports, de constats et de correspondance;
- 1.8. Effectuer des relevés techniques avec les appareils appropriés requis dans le cadre de ses fonctions;
- 1.9. Rédiger et émettre des constats et des rapports d'infractions lorsque requis et en assurer le suivi selon les procédures en vigueur;
- 1.10. Préparer les dossiers relatifs aux poursuites judiciaires et nécessaires à la présentation de la preuve et témoigner à la cour, lorsque requis.

2. Autres

- 2.1. Élaborer et compléter des formulaires, compiler des données, des statistiques, des tableaux et faire des calculs simples à l'aide des logiciels disponibles et effectuer toutes recherches requises dans l'exercice de ses fonctions;
- 2.2. Appuyer ses collègues dans l'exercice de ses fonctions;
- 2.3. Effectuer toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur immédiat.

NOTE

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Horaire de travail et avantages sociaux

La semaine régulière de travail est de trente-sept heures et demie (37,5h) par semaine. Les heures normales de travail sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

L'inspecteur en environnement peut être appelé à travailler selon un horaire variable (jour, soir et fin de semaine), et ce, selon les modalités indiquées à la convention collective en vigueur.

Le salaire et les avantages sociaux respectent les termes et conditions de la convention collective de travail en vigueur. Le taux horaire au premier échelon est actuellement situé à **25,61 \$**.

Date d'entrée en fonction

Février 2016

Période d'affichage

Du 12 décembre 2015 au 15 janvier 2016

Inscription

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire « offre de service » en ligne au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca sous l'onglet « Emplois » en indiquant le titre du poste convoité et **en joignant une lettre de présentation et leur *curriculum vitae* avant 16 h 30 le 15 janvier 2016** ou à nous faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante :

**Service des ressources humaines
Ville de Vaudreuil-Dorion
190, rue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2L3**

Équité en emploi

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à nous mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.